

PROJECTION **Alimenterre**



Charte à respecter

Article 1 – La vision d’Alimenterre

Mission de sensibilisation

Le Festival Alimenterre est organisé par l’ONG SOS Faim aux alentours du 16 octobre, la Journée mondiale de l’Alimentation. Il s’est donné pour mission de rappeler au public belge que près d’un milliard de personnes souffrent de la faim sur notre planète. Plus de 2/3 d’entre eux sont des paysans. Ce paradoxe est le résultat de choix politiques sur lesquels nous pouvons agir en tant que citoyens. Dans nos pays, les agriculteurs sont désemparés et se posent des questions sur leur métier. Voulons-nous encore d’un modèle agroalimentaire qui ne parvient pas à nourrir tout le monde et ne se soucie pas de notre environnement et de notre santé ? Les alternatives existent. Le Festival Alimenterre entend les mettre en valeur.

➔ **En tant qu’organisateur.trice d’une Projection Alimenterre, vous partagez cette mission.**

Débatte

SOS Faim est convaincu par la force de l’image et de sa capacité à toucher le public. Le documentaire est un véritable lanceur d’alerte et un excellent outil de sensibilisation. Mais dans notre conception, il est indissociable d’un débat post-projection. Ce moment d’échange, que ce soit avec un intervenant externe ou pas, est nécessaire d’une part pour remettre en contexte, expliquer, nuancer certains points abordés dans le film. D’autre part pour permettre à tout un chacun de poser des questions et de partager son expérience. La fiche pédagogique qui accompagne le film vous propose cette mise en contexte, des données clés, des pistes de réflexion et d’animation pour que ce moment soit le plus riche possible.

➔ **En tant qu’organisateur.trice d’une Projection Alimenterre, vous vous engagez à prévoir un temps d’échange-débat après la projection du film.**

Article 2 – Le rôle de SOS Faim dans les « Projections Alimenterre »

Afin de répondre aux nombreuses demandes adressées au Festival Alimenterre, nous avons décidé de jouer le rôle de « diffuseur » de certains documentaires issus de la sélection du festival. Afin de permettre à qui veut d'organiser des projections-débat.

1. SOS Faim négocie donc les droits de projection avec le distributeur du film.
2. SOS Faim vous prête une clé USB avec le film à projeter.
3. SOS Faim vous fournit une affiche et une bannière que vous pouvez adapter à votre événement pour la communication en ligne et hors ligne.
4. SOS Faim vous fournit une check-list pratique pour vous aider à organiser cette projection-débat au mieux
5. SOS Faim vous fournit une fiche pédagogique pour préparer l'échange-débat qui suit la projection
6. SOS Faim n'assume pas l'organisation, ni la promotion de l'événement

➔ **En tant qu'organisateur.trice d'une Projection Alimenterre, vous vous engagez à respecter le matériel fourni ainsi que le rôle de SOS Faim.**

Article 3 – Le rôle de l'organisateur.trice de la Projection Alimenterre

Nous sommes très heureux de vous compter parmi les organisateurs d'une Projection Alimenterre ! Afin que nous soyons sur la même longueur d'onde, il est important que vous compreniez bien votre rôle.

1. Vous êtes l'organisateur de la projection, vous décidez de tout : vous assurez l'organisation pratique, la logistique et la promotion de l'événement
2. Vous assurez un minimum de qualité technique de la de projection : écran qui permet de voir la qualité de l'image et de lire les sous-titres, et son audible et compréhensible par tous
3. Vous assurez la tenue d'un échange-débat après la projection
4. Après la projection, vous nous envoyez 5 photos de qualité (public, débat, vue globale) et vous remplissez le formulaire d'évaluation en ligne.

➔ **En tant qu'organisateur.trice d'une Projection Alimenterre, vous vous engagez à remplir votre rôle.**

Article 4 – Les droits de projection

Les documentaires sont réalisés par de nombreuses personnes, souvent sous-payées pour leur fabuleux travail. Heureusement, comme n'importe quelle œuvre, les films sont soumis à des droits d'auteurs. Ils ne peuvent légalement être utilisés que dans un cadre privé et sont donc limités à une utilisation gratuite dans le cercle de famille restreint (loi relative au droit d'auteur et aux droits voisins du 30 juin 1994) ou à des fins d'illustrations de l'enseignement (loi du 22 mai 2005).

Ce qui signifie que toute utilisation dans un cadre plus large, qu'elle soit payante ou gratuite, ouverte à un public large (séance de ciné-club, soirée culturelle ou d'éducation permanente, coin vidéo pour jeunes lors d'une activité publique...) ou à un public restreint (colloque, formation, réunion de groupe,...) demande une autorisation de la part des auteurs ou des ayants-droits.

SOS Faim a donc négocié les droits d'auteurs avec les distributeurs et les adapte en fonction de 3 critères avec un maximum de 350€ :

- 1) La projection est-elle publique ou privée ?
- 2) La projection est-elle gratuite ou payante ?
- 3) Combien de personnes pensez-vous mobiliser ?

- ➔ **En tant qu'organisateur.trice d'une Projection Alimenterre, vous vous engagez à verser les droits de projection convenu avec SOS Faim et à ne pas diffuser le lien de téléchargement du film reçu par SOS Faim, ni à copier et diffuser le fichier mp4 du film en question, sous peine de remboursement des droits de diffusion adéquats.**

Article 5 – Respect de la charte graphique Alimenterre

Le Festival Alimenterre est de plus en plus connu et reconnu. Afin de profiter de cette notoriété et d'assurer une cohérence identitaire à la « marque » Alimenterre, nous vous fournissons les fichiers de l'affiche et la bannière Facebook pour la promotion de votre événement. Ces deux éléments de communication ont été pensés et prévus pour que vous puissiez les adapter facilement en y ajoutant vos informations (lieu, heure, prix, infos débats et autres.)

- ➔ **En tant qu'organisateur.trice d'une Projection Alimenterre, vous vous engagez à utiliser uniquement les visuels fournis pour la promotion de votre événement.**

Article 6 – Visibilité de SOS Faim

Le Festival Alimenterre est une initiative de SOS Faim. L'ONG est consciente de la force de l'image et de sa capacité à toucher le public. Le documentaire est un véritable lanceur d'alerte et un excellent outil de sensibilisation et SOS Faim souhaite soutenir des productions cinématographiques engagées. SOS Faim tient à faire reconnaître son rôle au sein de la mise en place de ces « Projections Alimenterre » (sélection des films, droits, outil pédagogique, etc.).

- ➔ **En tant qu'organisateur.trice d'une Projection Alimenterre, vous vous engagez à mettre le logo de SOS Faim et à citer SOS Faim comme partenaire dans toutes vos communications.**

Organisateur.trice d'une Projection Alimenterre :

Date :

Signature :